

Société émettrice :

SNCF RÉSEAU SA

RÉFÉRENTIEL INGÉNIERIE

RÈGLE

Exigences spécifiques de qualification dans le domaine des Installations Fixes de Traction Électrique

Ce document complète le référentiel GF01106 « Qualification et suivi des entreprises dans le domaine des travaux d'infrastructure ferroviaires » et en précise l'application pour le domaine des Installations Fixes de Traction Électrique. Il intègre les exigences des nouvelles qualifications liées à la Maîtrise d'Œuvre – Études Caténaires / EALE (MOE Études – CAT / EALE).

IG07633
(AG 4 E)

Édition du 22 Mars 2021

Version n° 02 du 17 Décembre 2025

Applicable à partir du 23 Décembre 2025

Référence article : IG07633 - 220321 - 02C

Émetteur : DG IGM DTII TE



Périmètre d'application :

INTERNE SNCF RÉSEAU SA - SNCF GARES & CONNEXIONS SA

IG07633

En application des règles de classification SSI du Groupe SNCF, ce document n'est communiqué qu'aux personnes internes ou agissant pour le compte du Groupe SNCF ayant besoin de l'information dans le cadre de leur mission.



Sommaire

1. PRÉAMBULE / NOTE PÉDAGOGIQUE.....	5
2. OBJET.....	5
3. DÉCLINAISONS.....	5
4. ABRÉVIATIONS / DÉFINITIONS.....	6
4.1. Abréviations.....	6
4.2. Définitions.....	6
5. EXIGENCES COMMUNES.....	7
5.1. Seuil financier « Sans Limite ».....	7
5.2. Critère RSE.....	7
5.3. Exigences documentaires des Bureaux d'Études.....	8
5.4. Levée de la mention « à l'essai ».....	8
5.4.1. Décision de la Levée de la mention « à l'essai ».....	8
5.4.2. Chantiers et prestations - Levée de la mention « à l'essai ».....	8
5.4.3. Bureau d'études - Levée de la mention « à l'essai ».....	9
5.5. Matériel (location ou propriétaire).....	9
5.6. Espace de travail.....	9
5.7. Documentations et Référentiels.....	9
5.8. SECUFER Abords.....	9
6. DESCRIPTION ET EXIGENCES SPÉCIFIQUES DES QUALIFICATIONS	10
6.1. Études et travaux sur les équipements Caténaires.....	10
6.1.1. Habilitations caténaires.....	16
6.2. Études et travaux sur les Équipements d'Alimentation des Lignes Électrifiées.....	17
6.2.1. Habilitations EALE.....	19
6.3. Études et travaux sur les Liaisons Souterraines Basse Tension (de 750 V à 1500 V courant continu) et Haute Tension (de 20 kV à 225 kV courant alternatif).....	20
6.3.1. Habilitations LS.....	20
6.4. Prestation de Protection Électrique Caténaire.....	21
6.5. Prestation de Maîtrise d'Œuvre – Études Caténaires/EALE (MOE Études – CAT/EALE).....	22
6.5.1. Habilitations.....	25
7. SEUILS FINANCIERS.....	26
8. COORDONNÉES DU SERVICE TECHNIQUE	26
ANNEXE 1 : NOMENCLATURE DES QUALIFICATIONS ET DES CATÉGORIES DE LA	
PLATEFORME ACHAT.....	27
FICHE D'IDENTIFICATION	29

1. Préambule / Note pédagogique

Origine de la création ou de la modification du texte :

Évolution des spécifications techniques des qualifications du domaine des IFTE.

Objectifs du texte :

Ce document complète le référentiel [GF01106](#) « Qualification et suivi des entreprises dans le domaine des travaux d'infrastructure ferroviaires » et en précise l'application pour le domaine des Installations Fixes de Traction Électrique.

Utilisateurs du texte :

Ce document est destiné aux entreprises se portant candidates aux qualifications dans le domaine des travaux d'infrastructure ferroviaires, aux bureaux d'études, aux personnels SNCF participant à l'instruction des candidatures et aux personnels SNCF utilisateurs du système de qualification.

Résumé des principales évolutions et des nouveautés :

Ce document est la seconde version des spécifications techniques des qualifications du domaine des IFTE.

Il intègre les exigences des nouvelles qualifications liées à la Maîtrise d'Oeuvre – Études Caténaires / EALE (MOE Études – CAT / EALE).

Accompagnement du texte :

La mise en application de ce document ne nécessite aucun dispositif d'accompagnement particulier.

2. Objet

Ce document précise l'application du texte [GF01106](#) « Qualification et suivi des entreprises dans le domaine des travaux d'infrastructure ferroviaires » pour le domaine des Installations Fixes de Traction Électrique.

Il intègre les nouvelles spécifications des qualifications liées à la Maîtrise d'Œuvre – Études Caténaires / EALE (MOE Études – CAT / EALE).

3. Déclinaisons

La mise en application du présent document ne nécessite pas de déclinaison en un document régional ou local.

4. Abréviations / Définitions

4.1. Abréviations

Acronyme	Signification
BE	Bureau d'Études
BJ	Boîte de Jonction
CSS	Central Sous-Station
DQSFR	Département Qualité Sécurité Fournisseur Réseau
EALE	Équipements d'Alimentation des Lignes Electrifiées
EPSF	Établissement Public de Sécurité Ferroviaire
GRI	Global Reporting Initiative
HT	Haute Tension
IFTE	Installation Fixe de Traction Electrique
LS	Liaison Souterraine
MGS	Manuel de Gestion de la Sécurité
PAQ	Plan d'Assurance Qualité
PCE	Plan Contrôles Etudes
REX	Retour d'EXpérience
RFN	Réseau Ferré National
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
TES	Tâche Essentielle pour la Sécurité
TSAE	Tâche de Sécurité Autre qu'Essentielle
TC	Transformateur de Courant
TT	Transformateur de Tension

4.2. Définitions

Terminologie	Définition
Sécurité Ferroviaire	Ensemble de moyens humains et techniques permettant d'éviter les accidents ferroviaires ou de diminuer les conséquences de tels accidents
Habilitation	Concerne le personnel (individuel)
Qualification	Dispositif de présélection qui permet à la SA SNCF Réseau de répondre à ses obligations de maîtrise des prestataires assignées dans le cadre de l'agrément de sécurité de Gestionnaire d'Infrastructure (GI) délivré par l'Établissement Public de la Sécurité Ferroviaire (EPSF)
Agrément	Concerne les engins et le matériel

5. Exigences communes

5.1. Seuil financier « Sans Limite »

Pour prétendre au seuil financier « Sans Limite » d'une qualification des domaines IFTE (04, 14) ou à la qualification 08 501, le demandeur doit :

- détenir cette qualification à un seuil inférieur ne comportant plus la mention « à l'essai » ;
- ne pas avoir eu d'intervention de DQSFR adaptée à une situation de crise rencontrée par suite d'un événement critique imprévu ou de sanction sur un chantier nécessitant cette qualification depuis moins d'un an (à la date de dépose du dossier de modification de seuil), ;
- avoir été attributaire ou sous-traitant sur un marché de SNCF Réseau nécessitant cette qualification depuis moins de 4 ans en cas de renouvellement de qualification.

5.2. Critère RSE

L'obtention d'un seuil financier « Sans Limite » pour une qualification des domaines 04, 14 ou une qualification 08 501 sera soumise à l'obtention d'un niveau de maîtrise des risques RSE équivalent à un score minimum de 45 points dans le système de notation EcoVadis. L'équivalence sur d'autres plateformes d'évaluation sera étudiée par la Direction Déléguée Achats Responsable de la Direction des Achats Groupe.

L'équivalence porte sur les points suivants :

- Il doit s'agir d'une évaluation documentaire du système de management de son entreprise sur les axes Environnement, Social, Politique Achats et Éthique des Affaires, réalisée par un organisme tiers reconnu en matière d'analyse extra-financière ou d'audits RSE ;
- La méthodologie d'évaluation doit prendre en compte la taille de l'entreprise évaluée (c'est-à-dire la méthodologie ne sera pas pénalisante à l'égard des PME et TPE), les enjeux RSE propres à son secteur d'activité et la localisation géographique de ses sites de production. De plus, cette méthodologie s'appuiera sur des référentiels internationaux par exemple la norme ISO 26 000, le GRI, le Global Compact ;
- La méthodologie d'évaluation doit prendre en compte les politiques définies et partagées avec l'ensemble des salariés, fournisseurs et autres parties prenantes ; les actions mises en œuvre, voire les certifications et labels en précisant les taux de couverture ; le système de reporting mis en place et la mesure des résultats ;
- L'évaluation devra prendre la forme d'un rapport d'évaluation synthétique retranscrivant les points forts et les points d'amélioration de l'entreprise sur les quatre axes évoqués plus haut. L'organisme doit être en capacité de positionner l'entreprise évaluée sur une échelle de notation allant de 0 à 100.

Cette évaluation devra avoir été réalisée dans les 18 mois avant la dépose du dossier de qualification.

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés précédemment.

5.3. Exigences documentaires des Bureaux d'Études

Les BE devront posséder et fournir les documents suivants :

- un PAQ (Plan d'Assurance Qualité) ;
- les NOG (Notices d'Organisation Générales) prenant en compte la procédure de réalisation d'une EXE et / ou Conception ;
- les plans de formation, modules de montée en compétences et suivi des habilitations ;
- le SDC (Schéma Des Compétences) dans lequel doit figurer l'ensemble des agents du BE et leur niveau de compétences évalué par des critères internes et propres au BE (exemple type SAMI). Le SDC évaluera les compétences par types d'alimentation 25 kV ou 1500 V.

Les BE réalisant des études EXE devront posséder et fournir en plus :

- un PCE (Plan de Contrôle Etudes) ;

5.4. Levée de la mention « à l'essai »

5.4.1. Décision de la Levée de la mention « à l'essai »

L'entrepreneur doit transmettre sa demande de levée de la mention « à l'essai » à DTII-TE en communiquant les marchés remportés jusqu'à l'approbation et notification de celle-ci.

Dans le cas d'une demande de levée de mention « à l'essai », DTII-TE peut décider si le projet est suffisamment dimensionné ou non pour auditer l'entreprise.

La levée de la mention « à l'essai » doit être effective avant une demande de rehaussement de seuil.

5.4.2. Chantiers et prestations - Levée de la mention « à l'essai »

Les conditions pour lever la mention « à l'essai » des chantiers de travaux IFTE sont les suivantes :

- Le résultat de la moyenne de 3 fiches EDMA par type d'alimentation (25 kV et/ou 1500 V) doit être supérieur ou égal à 17 ;
- Un audit de chantier travaux postérieur à la qualification doit obligatoirement avoir lieu afin de permettre au gestionnaire technique de se prononcer sur la suite à donner à la mention « à l'essai ». L'appréciation de cet audit (Sans Non-conformité) permet la levée ou le maintien de la mention « à l'essai ».

Les conditions pour lever la mention « à l'essai » des prestations de Protection Électrique Caténaire sont les suivantes :

- Un audit de siège devra être réalisé ;
- Un chantier suffisamment dimensionnant devra être observé.

5.4.3. Bureau d'études - Levée de la mention « à l'essai »

Les conditions pour lever la mention « à l'essai » sont les suivantes :

- Le résultat de la moyenne de 3 fiches EDMA par type d'alimentation (25 kV et/ou 1500 V) doit être supérieur ou égal à 17 ;
- Un audit du bureau d'études postérieur à la qualification doit obligatoirement avoir lieu afin de permettre au gestionnaire technique de se prononcer sur la suite à donner à la mention « à l'essai ». L'appréciation de cet audit (Sans Non-conformité) permet la levée ou le maintien de la mention « à l'essai ».

5.5. Matériel (location ou propriétaire)

L'entrepreneur doit préciser dans son dossier de qualification s'il est propriétaire ou locataire du matériel qui sera utilisé pour la prestation.

Si l'entreprise ne dispose pas en propre et en permanence de tout ou partie des engins ou les outillages spécifiques à la qualification et/ou de leurs équipages, elle produit une lettre d'engagement d'un tiers permettant d'apporter la garantie qu'elle pourra en disposer en cas d'attribution d'un marché

L'entrepreneur devra être capable de justifier de l'homologation et des agréments des engins et matériels utilisés lors des travaux caténaires, EALE ou LS.

5.6. Espace de travail

Une entreprise qualifiée dans le domaine études (EXE et/ou Conception) doit justifier de l'occupation d'un espace de travail dimensionné de manière cohérente avec le niveau de qualification et comprenant : bureaux, matériels informatiques, matériels de Bureau d'Études (traceurs, télémètre laser, scan laser, etc.) et EPI.

Cet espace de travail doit aussi servir de point de rencontres et d'échanges entre les différents collaborateurs afférents au Bureau d'Études.

5.7. Documentations et Référentiels

Les référentiels IFTE et de Protection Électrique Caténaire à respecter et à appliquer par l'entrepreneur sont uniquement accessibles par DIGIDOC + (via un abonnement valable pour la durée de la qualification). L'entreprise devra souscrire et être abonnée à la plateforme pour récupérer les divers référentiels.

L'entreprise qualifiée doit adresser sa demande d'abonnement à DIGIDOC + à : infra.textes.reglementaires@sncf.fr

5.8. SECUFER Abords

Suite à la mise en application de SECUFER ABORDS au 01 octobre 2024, les agents réalisant des relevés pour les études (EXE et/ou Conception) ou des travaux IFTE doivent respecter les prescriptions de SECUFER ABORDS.

6. Description et exigences spécifiques des qualifications

6.1. Études et travaux sur les équipements Caténaires

Liste des qualifications Travaux concernées :

- 04 001 - Travaux neufs d'équipement par caténaires d'une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h
- 04 002 - Travaux neufs d'équipement par caténaires d'une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz
- 04 003 - Travaux neufs d'équipement par caténaires d'une ligne classique, électrifiée en courant continu 1 500 V
- 04 004 - Travaux de remaniement des installations caténaires existantes sur une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h
- 04 005 - Travaux de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz
- 04 006 - Travaux de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant continu 1 500 V

Une entreprise ne peut être attributaire des qualifications 04 001 ou 04 004 que si elle est préalablement titulaire d'une des qualifications 04 002 ou 04 005 (mention « à l'essai » levée).

Les qualifications Travaux Caténaires comprennent la réalisation des travaux d'ordre électrique et la réalisation des travaux d'ordre Génie Civil (plateforme, fondations, massifs, etc.). Les travaux de Génie Civil ne nécessitent pas de qualifications spécifiques GC, mais restent sous la responsabilité de l'entreprise mandataire, qualifiée, en travaux Caténaires.

Dans le cadre de la réalisation de Boîtes de Jonctions (BJ) ou têtes de câbles HT, les entreprises doivent prendre en compte les spécificités des fournisseurs de câbles, des BJ et des têtes de câbles HT associées.

Les agents réalisant les têtes de câbles et les BJ doivent être formés (présentation de l'attestation de formation valable de moins d'1 an ou recyclage réalisé). Les entreprises doivent s'assurer des compétences et bonnes pratiques de leurs agents, ainsi que des éventuels sous-traitants en charge de la réalisation des BJ ou têtes de câbles.

Dans le cadre de l'installations et des divers raccordements des Transformateurs de Tension (TT) et Transformateurs de Courant (TC) en ligne – **voir Plan de Principe Caténaire IGTE-21433/333090** -, les entreprises seront vigilantes à la bonne réalisation des raccordements de la borne P2 des TT et TC.

Liste des qualifications Études d'Exécutions concernées :

- 14 001 - Études d'équipement par caténaires d'une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h
- 14 002 - Études d'équipement par caténaires d'une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz
- 14 003 - Études d'équipement par caténaires d'une Ligne classique, électrifiée en courant continu 1 500 V
- 14 004 - Études de remaniement des installations caténaires existantes sur une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h
- 14 005 - Études de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz
- 14 006 - Études de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant continu 1 500 V

Une entreprise ne peut être attributaire des qualifications 14 001 ou 14 004 que si elle est préalablement titulaire d'une des qualifications 14 002 ou 14 005 (mention « à l'essai » levée).

Le BE doit être composé de 2 personnes minimum, justifiant d'expériences des études d'exécutions caténaires 1500 V et / ou 25 kV sur le RFN.

Les différents collaborateurs d'un bureau d'études doivent pouvoir se rencontrer dans les locaux du BE et ces rencontres doivent être régulières.

Le réalisateur et le vérificateur des documents d'études (plans de piquetage, carnets de montage, carnets de pendulage, etc.) doivent être deux personnes distinctes.

Dans le cadre de l'installations et des divers raccordements des Transformateurs de tension (TT) et Transformateurs de Courant (TC) en ligne – **voir Plan de Principe Caténaire IGTE-21433/333090** -, les entreprises devront spécifier sur les documents d'Exécution (carnets de montage) les matériels à poser et à mettre en place pour le raccordement de la borne P2 des Tt et TC. Le bureau d'étude réalisera un plan spécifique sur ce ou ces raccordements.

Pour toute nouvelle qualification ou renouvellement et pour se procurer les plans de principes et de matériels caténaires, l'entreprise devra signer l'accord de confidentialité valable pour la durée totale de la qualification. Il devra remplir également la fiche de renseignement pour chaque projet (Voir Annexe).

Dans le cadre de marché exigeant des études d'exécution en BIM, l'entreprise devra solliciter un accès à [BiblioBIM](#).

Voir référentiels ci-dessous applicables aux études et travaux Caténaires :

GÉNÉRALITÉS		
IG07401	DT 1/1	Symboles graphiques pour installations de traction électrique
IG07004	DT 1/2	Circuit des visas des documents d'étude
IG07403	DT 1/3	Numérotation des documents d'exécution
IG07404	DT 1/4	Documents nécessaires pour réaliser l'étude d'électrification d'une ligne classique
IG07406	DT 1/6	Création et utilisation d'un tableau de "suivi des études d'exécution"
IG07408	DT 1/8	Élaboration des études d'exécution - Généralités - (document d'application du livret 3.63)
IG07409	DT 1/9	Réalisation des travaux caténaire (document d'application du Livret 3.63)
IN02790	livret 3.63	Assurance de la qualité dans le domaine des études et travaux caténaires
PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ÉTUDES		
IG07441	DT 2/1	Planning études
IG07442	DT 2/2	Planning travaux
IG07443	DT 2/3	Plan de piquetage voie courante au 1/1000
IG 07444	DT 2/4	Plan de piquetage à deux traits au 1/500
IG07445	DT 2/5	Schématique
IG07446	DT 2/6	Carnet de montage
IG07447	DT 2/7	Carnet de pendulage
IG07448	DT 2/8	Profils en long des conducteurs
IG07449	DT 2/9	Dossier encorbellement
IG07450	DT 2/10	Alimentation / plan de poste
IG07451	DT 2/11	Alimentation / montage d'appareil
IG07452	DT 2/12	Alimentation / câble isolé
IG07453	DT 2/13	Alimentation / TT
IG07454	DT 2/14	Équipement Pro
IG07455	DT 2/15	Équipement tunnel
PIQUETAGE		
IG07481	DT 3/1	Report de piquetage
VOIES PRINCIPALES		
IG07501	DT 4/1	Transformation d'une caténaire normale en caténaire normale renforcée

VOIES DE SERVICES		
IG07521/IG07472	DT 5/1	Équipement des voies de service de sectionneurs à talon motorisés
IG07522		Dépose des installations de traction électrique équipant les voies de service
POINTS SPÉCIAUX		
IG07543/IG07474	DT 6/3	Électrification d'une machine à laver - recommandation
IG07544	DT 6/4	Réalisation d'un système de protection de type Barthus
IG07545/IG07475	DT 6/5	Électrification d'une zone de dépotage
IG07546/IG07476	DT 6/6	Réservation OA et intégration environnement
IG07547		Vérifications techniques des équipements caténaires avant réception des travaux d'électrification ou de remaniement
	DT 6/7	Méthode de réglage des appareils Tendeur
ALIMENTATION		
IG07561/IG07478	DT 7/1	Compte rendu de tournée d'implantation des sous-stations des postes de traction et des équipements annexes branchés sur la caténaire
IG07562/IG07479	DT 7/2	Installation des coffrets relais de tension 1500 V
IG07563/IG07479	DT 7/3	Plans type de poste 25 kV
IG07564/IG07480	DT 7/4	Plans type de poste 1500 V
IG07565/IG07481	DT 7/5	Recommandation pour la mise hors de portée des ouvrages d'alimentation
GABARITS, SIGNALISATION ET PROTECTION DES STRUCTURES INFORMATIQUES		
IG07621/IG07483	DT 10/1	Fichier d'échange *.ZC2 "Position des poteaux caténaires" (TGV)
IG07622/IG07484	DT 10/2	Structure des plans de fond pour piquetage caténaire
IG07623/IG07485	DT 10/3	Structure du fichier profil en travers PT96 (TGV)

IG07625/IG07487	DT 10/4	Règle concernant l'appellation des fichiers informatiques, des couches et le repérage des supports en coordonnées Lambert
IG07626/IG07488	DT 10/5	Configuration des fichiers et lancement du traçage
IG07627/IG07489	DT 10/6	Bibliothèque de blocs
	DT 10/7	Informatique : Fichiers gabarits pour l'élaboration des plans de piquetage
CALCULS		
IG07641/IG07490	DT 11/1	Calculs
IG07491 (/IG07661)	ÉTATS DE MATÉRIEL	
IG07492 (/IG07662)	DT 12/1	Liste définitive de matériel (présentation et structure des fichiers)
	DT 12/2	Modalité d'approvisionnement du matériel
RÉFÉRENTIELS SPÉCIFIQUES AUX MODES OPÉRATOIRES TRAVAUX		
IN02866		Sertissage Mode Opérateur 1500 V et 25 kV
IN03607		Points d'ancrage pour les interventions sur les Installations de Traction électrique
MT47011		Guide maintenance 1500 V Prescriptions de montage : Application des couples de serrage
MT47020		Guide de maintenance 1500 V - Confection manchons et griffes Confection d'un manchon d'extrémité à visser à chape sur câble bronze et câble cuivre
MT47021		Guide de maintenance 1500 V - Confection Manchons et griffes Confection d'un manchon d'extrémité à chape sur fil rond en cuivre
MT47022		Guide de maintenance 1500 V - Confection d'un manchon d'extrémité à chape sur fil rainuré
MT47023		Guide de maintenance 1500 V - Confection d'une griffe de jonction et de renfort sur fil rainuré en cuivre ou cuivre allié
MT47024		Guide de maintenance 1500 V - Confection d'un manchon d'extrémité à chape sur câble aluminium – acier
MT47040		Guide de maintenance 1500 V - Opération de reprise au cuivre
MT48020		Confection d'un manchon d'extrémité à chape sur câble bronze et câble cuivre Caténaire 25 kV
MT48022		Confection d'un manchon d'extrémité à chape sur fil rainuré Caténaire 25 kV
MT48023		Confection d'une griffe de jonction et de renfort sur fil rainuré en cuivre ou cuivre allié Caténaire 25 kV
MT48024		Confection d'un manchon d'extrémité à chape sur câble aluminium – acier Caténaire 25 kV

	AUTRES RÉFÉRENTIELS / RÉFÉRENTIELS	
IG07402		Maintenance des Postes de Mesures Caténares Automatiques (PMCA)
IG91103		Principes de conception et d'alimentation des IFTE : Généralités
IG91104		Principes de conception et d'alimentation des IFTE : Application aux ITE
IG07400		SUITE RAPIDE CATENAIRE Description du processus études/projet
IG07002		Produire et animer les études caténares
IN08157		Guide de l'interopérabilité

6.1.1. Habilitations caténaires

Pour les travaux caténaires le nécessitant, le personnel qui intervient sur ou au voisinage des caténaires, doit posséder les habilitations caténaires correspondant aux travaux réalisés. Ces habilitations sont fonction du type de tension (25 kV-CA-50 Hz ou 1500 V-CC) et de la distance entre la zone de travail et le conducteur nu, ou la pièce nue sous tension (voir référentiel « [OP00491 – Sécurité du personnel, Prévention des risques dus à l'électricité](#) », annexe 2, chapitre 2, § 2.2, disponible auprès de SNCF Réseau sous la référence RFN-IG-PS 09 E-06-n° 013).

Quatre zones sont ainsi définies :

- Zone 0** : zone située à l'intérieur des emprises ferroviaires et accessible à tous les agents ;
- Zone 1** : zone accessible aux agents avertis des risques électriques et formés aux prescriptions de sécurité correspondantes ;
- Zone 2** : zone accessible aux :
- agents habilités « caténaire C0 » ;
 - agents non habilités « caténaire », autorisés à travailler en zone 1, travaillant seuls ou en équipe et placés sous la surveillance d'un agent habilité « caténaire C0 » pendant le stationnement, le déplacement et le travail sur :
 - o les quais et les cheminements hauts ;
 - o les parties découvertes des engins et des véhicules ferroviaires, notamment pour les opérations de chargement et de déchargement ;
- Zone 3** : zone accessible uniquement aux :
- agents de la spécialité « caténaire » ;
 - agents d'autres spécialités, habilités « caténaire C0 » et autorisés à la prise de mesures complémentaires de sécurité (pose de connexions de mise aux rails) ;
 - agents exécutant des travaux avec prises de mesures particulières (écran, limiteur de course sur engins de levage ou de manutention, etc.).

6.2. Études et travaux sur les Équipements d’Alimentation des Lignes Électrifiées

Liste des qualifications Études et Travaux concernées :

- 04 011 – Études et Travaux d’installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des équipements d’alimentation des lignes électrifiées, de l’arrivée du fournisseur d’énergie à la caténaire 25 kV
- 04 012 – Études et Travaux d’installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des équipements d’alimentation des lignes électrifiées, de l’arrivée du fournisseur d’énergie à la caténaire 1500 V

Les qualifications Études et Travaux EALE 04 011 et 04 012 prennent en compte les études d’exécutions ainsi que la réalisation des travaux d’ordre électrique (HTA/HTB et BT) et la réalisation des travaux d’ordre Génie Civil (plateforme, fondations, bâtiment, massifs, caniveaux, etc.).

Dans le cadre de la réalisation de Boîtes de Jonctions (BJ) ou têtes de câbles HT, les entreprises doivent prendre en compte les spécificités des fournisseurs de câbles, des BJ et têtes de câbles HT associées.

Les agents réalisant les têtes de câbles et les BJ doivent être formés (présentation de l’attestation de formation valable de moins d’1 an ou recyclage réalisé). Les entreprises doivent s’assurer des compétences et bonnes pratiques de leurs agents, ainsi que des éventuels sous-traitants en charge de la réalisation des BJ ou têtes de câbles.

Les Études et Travaux EALE sont indissociables entre eux et ne constituent qu’une seule et unique qualification par domaine de tension 04011 pour le 25 kV et 04012 pour le 1500 V.

L’attribution des qualifications 04 011 et 04 012 est envisageable si l’entrepreneur justifie d’études d’exécutions et travaux réalisés avec RTE et/ou Enedis et/ou gestionnaire d’un réseau de transport ou de distribution d’électricité HTA et HTB.

Dans l’éventualité où ces exigences ne pourraient être satisfaites, l’attribution des qualifications 04 011 et 04012 est envisageable aux conditions ci-après :

- L’entrepreneur a déjà des qualifications études et/ou travaux au sein de SNCF Réseau, sans sanction depuis 5 ans. Le N° de SIRET de l’entreprise devra être identique.

Et

- L’entrepreneur devra témoigner d’une bonne maîtrise des alimentations HTA. La démonstration du savoir-faire en HTB devra être apportée pour la levée de la mention « à l’essai ».

Le bureau d’étude doit être composé de 2 personnes minimum, le réalisateur et le vérificateur des documents d’études doivent être deux personnes distinctes.

Voir référentiels ci-dessous applicables aux études et travaux EALE :

IG07008	Définition et interfaces de communication dans InfraNet et InfraCom entre les Installations Fixes de Traction Électrique du RFN
IG07401	Symboles graphiques pour installations de traction électrique
IG07609	Spécifications techniques de reconnaissance de sol et conception des Plateformes et Accès EALE
IG07612	Guide de désamiantage des installations EALE
IG07613	Distance de construction et dispositifs de protection EALE
IG07614	Conception des Circuits de Terre des Postes et Sous Station de Traction Électrique
IG07615	Principes d'élaboration des plans et schémas
IG07620	Memento : Valorisation des EALE en fin de vie
IG91103	Principe de conception et d'alimentation des IFTE : Généralités
IG91104	Principes de conception et d'alimentation des IFTE : Application aux ITE
IG91105	Principes de conception et d'alimentation des IFTE : Application aux EALE
IG97424	Spécification Technique des Clôtures de sous stations et postes de traction électrique
MT03794	Fiches Technique Signalétique des postes et sous stations
MT01062	Installation et Maintenance des Installations Fixes de Traction Électrique – Répartition des tâches
MT02167	Fiche de visite EALE - Circuits de terre
MT03463	Prescription de sécurité d'ordre électrique à observer sur les installations électriques : - de distribution d'énergie, - d'alimentation de la traction électrique.
MT08045	Protection des centres techniques contre les rongeurs
MT40018	Fiche technique EALE - Connexions
MT40423	Wagons surbaissés pour transport de transfos – Organisation et mise en œuvre
RRA01283	Sécurisation incendie des installations techniques ferroviaires à SNCF Réseau
En cours	DTG 25 kV, en cours de rédaction
En cours	DTG 1500 V, en cours de rédaction
En cours	Balisage des installations EALE lors des travaux, en cours de rédaction

6.2.1. Habilitations EALE

Pour les qualifications 04 011, 04 012, l'ensemble du personnel intervenant sur les installations concernées par les études et les travaux doit être habilité conformément à la norme **NF C 18 510**. Des contrôles inopinés sur les chantiers peuvent être réalisés à l'initiative de la maîtrise d'œuvre.

6.3. Études et travaux sur les Liaisons Souterraines Basse Tension (de 750 V à 1500 V courant continu) et Haute Tension (de 20 kV à 225 kV courant alternatif)

Liste des qualifications Travaux concernées :

- 04 021 – Études et Travaux Liaisons Souterraines sans risque de déstabilisation de la plateforme n'engageant pas les plans P1/P2
- 04 022 – Études et Travaux Liaisons Souterraines avec risque de déstabilisation de la plateforme engageant les plans P1/P2

Dans le cadre de la réalisation de Boîtes de Jonctions (BJ) ou têtes de câbles HT, les entreprises doivent prendre en compte les spécificités des fournisseurs de câbles et des BJ associées.

Les agents réalisant les têtes de câbles et les BJ doivent être formés (présentation de l'attestation de formation valable de moins d'1 an ou recyclage réalisé). Les entreprises doivent s'assurer des compétences et bonnes pratiques de leurs agents, ainsi que des éventuels sous-traitants en charge de la réalisation des BJ ou têtes de câbles.

Les spécificités des Études et Travaux LS sont indissociables entre elles et ne constituent qu'une seule et unique qualification par rapport aux domaines liés aux risques d'engagement ou non des plans P1 /P2 de la plateforme.

Une entreprise ne peut être attributaire de la qualification 04 022 que si elle est titulaire de la qualification 04 021 (mention « à l'essai » levée ou non).

Les Identifications Professionnelles de la Fédération Nationale des Travaux Publics (F.N.T.P) n° 6421 et n° 6411 sont obligatoires pour la qualification 04 022.

Le bureau d'étude doit être composée de 2 personnes minimum, justifiant d'une expérience des études en Liaisons Souterraines BT - HTA/HTB.

Le réalisateur et le vérificateur des documents d'études doivent être deux personnes distinctes.

6.3.1. Habilitations LS

Pour les qualifications 04 021, 04 022 l'ensemble du personnel intervenant sur les installations concernées par les travaux, doit être habilité conformément à la norme **NF C 18 510**. Des contrôles inopinés sur les chantiers peuvent être réalisés à l'initiative de la maîtrise d'œuvre.

6.4. Prestation de Protection Électrique Caténaire

Qualification concernée :

- 08 501 – Protection Électrique Caténaire

Il s'agit d'une mission de sécurité du personnel.

Le document d'application [MT40079 « Livret technique des prestations de Protection Electrique Caténaire et Retour Courant de Traction »](#) définit les prescriptions pour cette qualification.

Un référent, proposé par l'entreprise et évalué par le département DTII-TE, est un prérequis obligatoire pour débiter l'analyse du dossier puis pour obtenir la qualification PEC - **08501**.

Une entreprise qui n'a plus de référent PEC est susceptible de perdre sa qualification.

Activité de l'entreprise qualifiée PEC :

L'entreprise doit fournir périodiquement un reporting sécurité chiffré de son activité :

- La périodicité est quadrimestrielle pour les entreprises retenues dans les accords cadre SLG
- La périodicité est annuelle pour les entreprises hors accord cadre.

L'entreprise s'adressera au gestionnaire technique pour le support du reporting de sécurité périodique.

6.5. Prestation de Maîtrise d'Œuvre – Études Caténaires/EALE (MOE Études – CAT/EALE)

Les missions de Maîtrise d'œuvre Études Caténaires et EALE concernent :

- les études de conception EP, AVP, PRO ;
- les missions ACT (DCE, missions d'analyse des offres, etc.) ;
- les missions de VISA des études d'exécutions.

Ces missions externalisées devront respecter les spécifications de la note stratégique DTII-TE ([IG00377](#)).

Liste des qualifications Études concernées :

- 14 031 – Études MOE Conception d'équipement par caténaires ou de remaniement des installations caténaires d'une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h, électrifiée en 25 kV
- 14 032 - Études MOE Conception d'équipement par caténaires ou de remaniement des installations caténaires d'une ligne classique, électrifiée en 25 kV
- 14 033 - Études MOE Conception d'équipement par caténaires ou de remaniement des installations caténaires sur une ligne classique, électrifiée en courant continu 1500 V
- 14 041 - Études MOE Conception d'installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des EALE, du fournisseur d'énergie à la caténaire 25 kV (hors projets incluant une Sous-station ou un CSS)
- 14 042 - Études MOE Conception d'installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des EALE, du fournisseur d'énergie à la caténaire 1500 V (hors projets incluant une Sous-station ou un CSS)

Une entreprise ne peut être attributaire des qualifications 14 031 que si elle est préalablement titulaire de la qualification 14 032 (mention « à l'essai » levée avec justification d'au moins 3 fiches EDMA dont la note moyenne est égale ou supérieure à 17).

Le bureau d'étude doit être composé de 2 personnes minimum, justifiant d'expériences des études caténaires 1500 V et/ou 25 kV sur le RFN.

L'attribution des qualifications 14 041 et 14042 est envisageable si l'entrepreneur justifie d'études d'exécutions réalisées auprès de RTE et/ou Enedis et/ou gestionnaire d'un réseau de transport ou de distribution d'électricité HTA et HTB.

Dans l'éventualité où ces exigences ne pourraient être satisfaites, l'attribution des qualifications 14041 et 14042 est envisageable aux conditions ci-après :

- L'entrepreneur a déjà des qualifications études au sein de SNCF Réseau, sans sanction depuis 5 ans. Le N° de SIRET de l'entreprise devra être identique.

Et :

- L'entrepreneur devra témoigner d'une bonne maîtrise des études d'alimentations HTA. La démonstration du savoir-faire d'études d'alimentations en HTB devra être apportée pour la levée de la mention « à l'essai ».

Le réalisateur et le vérificateur des documents d'études (plans de piquetage, plan de masse, plan d'implantation, schémas BT, notices techniques, estimations, etc.) doivent être deux personnes distinctes.

L'entreprise devra justifier qu'une évaluation des risques a bien été prise en compte pour la conception des études (conformité avec la législation du travail, respect des normes en vigueur et respect des référentiels).

Toute entreprise qui réalise des études de conception (amont d'un projet) via les qualifications MOE Études – CAT/EALE ne pourra pas répondre au marché du projet pour les phases de réalisation travaux et études EXE.

Pour toute nouvelle qualification ou renouvellement et pour se procurer les plans de principes et de matériels caténaires, l'entreprise devra signer l'accord de confidentialité valable pour la durée totale de la qualification. Il devra remplir également la fiche de renseignement pour chaque projet (Voir Annexe).

Liste des outils et applications à appliquer par l'entrepreneur pour réaliser les missions de MOE-E Caténaires et EALE :

- LEA ;
- PELICAN ;
- DIGIDOC + ;
- Outils BIM (continuité numérique).

Voir référentiels à appliquer par l'entrepreneur pour réaliser les missions de MOE-E Caténaires :

IG07201	Phase AVP – étude d'électrification
IG07202	Phase PRO – étude d'électrification
IG07400	Suite rapide caténaire description du processus étude projet
IG07450	Concevoir les plans de poste d'alimentation
IG07492	Approvisionnement du matériel caténaire
IG07513	Maitrise d'œuvre études caténaires
IG91103	Principe de conception et d'alimentation des IFTE - Généralité
IG91104	Principe de conception et d'alimentation des IFTE : application aux ITE
IN00055	Série de prix signalisation et installations électriques
IG98109	Règles de mise en œuvre de petits ouvrages béton coulés en pleine fouille sur la plateforme ferroviaire, sur ligne circulée à $V \leq 160$ km/h
IG07638	Caténaire - bordereaux de prix type

IN02790	Assurance de la qualité dans le domaine des études et travaux caténaires
MT01062	Installation et Maintenance des Installations Fixes de Traction Électrique – Répartition des tâches

Voir référentiels à appliquer par l'entrepreneur pour réaliser les missions de MOE-E EALE :

IG07008	Définition et interfaces de communication dans InfraNet et InfraCom entre les Installations Fixes de Traction Électrique du RFN
IG07401	Symboles graphiques pour installations de traction électrique
IG07609	Spécifications techniques de reconnaissance de sol et conception des Plateformes et Accès EALE
IG07612	Guide de désamiantage des installations EALE
IG07613	Distance de construction et dispositifs de protection EALE
IG07614	Conception des Circuits de Terre des Postes et Sous Station de Traction Électrique
IG07615	Principes d'élaboration des plans et schémas
IG07620	Memento : Valorisation des EALE en fin de vie
IG91103	Principe de conception et d'alimentation des IFTE : Généralités
IG91104	Principes de conception et d'alimentation des IFTE : Application aux ITE
IG91105	Principes de conception et d'alimentation des IFTE : Application aux EALE
IG97424	Spécification Technique des Clôtures de sous stations et postes de traction électrique
MT03794	Fiches Technique Signalétique des postes et sous stations
MT01062	Installation et Maintenance des Installations Fixes de Traction Électrique – Répartition des tâches
MT02167	Fiche de visite EALE - Circuits de terre
MT03463	Prescription de sécurité d'ordre électrique à observer sur les installations électriques : - de distribution d'énergie, - d'alimentation de la traction électrique.
MT08045	Protection des centres techniques contre les rongeurs
MT40018	Fiche technique EALE - Connexions

MT40423	Wagons surbaissés pour transport de transfos – Organisation et mise en œuvre
RRA01283	Sécurisation incendie des installations techniques ferroviaires à SNCF Réseau
En cours	DTG 25 kV, en cours de rédaction
En cours	DTG 1500 V, en cours de rédaction
En cours	Balisage des installations EALE lors des travaux, en cours de rédaction

6.5.1. Habilitations

Pour les qualifications 14 041 et 14 042, l'ensemble du personnel intervenant sur les installations concernées pour les études EALE doit être habilité conformément à la norme **NF C 18 510**. Des contrôles inopinés sur les chantiers peuvent être réalisés à l'initiative de la maîtrise d'œuvre.

7. Seuils financiers

Les seuils financiers des qualifications sont les suivants :

- Domaine 04 : Travaux d'installations fixes de traction électrique :
 - Caténaires : 150 000 – 300 000 – 750 000 – 1 500 000 – 8 000 000 – SL ;
 - EALE : 150 000 – 300 000 – 750 000 – 1 500 000 – SL ;
 - Liaisons Souterraines : SL.
- Domaine 14 : Études d'installations fixes de traction électrique :
 - Caténaires : 20 000 – 40 000 – 80 000 – 150 000 – 300 000 – SL ;
 - EALE : 20 000 – 40 000 – 80 000 – 150 000 – 300 000 – SL ;
 - Liaisons souterraines : SL.
- Domaine 08 : Qualification 08501 Protection Électrique Caténaire :
 - 40 000 - 80 000 – 150 000 – 300 000 – SL.

Ces seuils sont exprimés en EURO hors TVA, ils sont définis pour l'ensemble du domaine et sont valables pour toutes les qualifications correspondantes.

Sur la Plateforme Achat de SNCF Réseau, le seuil SL (Sans Limite) est indiqué par la valeur de seuil de 1 000 000 000 € portée dans le champ correspondant.

Une entreprise qualifiée dans le domaine 04 Caténaires avec un seuil à 8 000 000 € ou un seuil SL devra obligatoirement posséder la qualification correspondante du domaine 14 Caténaires avec un seuil à 300 000 € minimum.

Voir également l'[Annexe 1 « Nomenclature des qualifications et des catégories de la Plateforme Achat »](#).

8. Coordonnées du service technique

Le gestionnaire technique du système de qualification est :

SNCF Réseau – Direction Générale Ingénierie, Gestion des actifs & Maintenance -
Direction Technique Ingénierie et Innovation

Département Traction Électrique – SP Qualification et pilotage BE & Trx

6 Avenue François Mitterrand, 93574 La Plaine St Denis Cedex

Qualif.IFTE@sncf.fr

Annexe 1 : Nomenclature des qualifications et des catégories de la Plateforme Achat

Nomenclature	Qualification	Catégorie Plateforme Achat
DOMAINE 04	TRAVAUX D'INSTALLATIONS FIXES DE TRACTION ÉLECTRIQUE	
04000	ÉQUIPEMENTS CATENAIRES	
04001	Travaux neufs d'équipement par caténaires d'une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h	2871
04002	Travaux neufs d'équipement par caténaires d'une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz	2872
04003	Travaux neufs d'équipement par caténaires d'une ligne classique, électrifiée en courant continu 1500 V	2873
04004	Travaux de remaniement des installations caténaires existantes sur une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h	2874
04005	Travaux de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz	2875
04006	Travaux de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant continu 1500 V	2876
04010	ÉQUIPEMENTS D'ALIMENTATION DES LIGNES ÉLECTRIFIÉES	
04011	Études et Travaux d'installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des équipements d'alimentation des lignes électrifiées, de l'arrivée du fournisseur d'énergie à la caténaire 25 kV	2877
04012	Études et Travaux d'installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des équipements d'alimentation des lignes électrifiées, de l'arrivée du fournisseur d'énergie à la caténaire 1500 V	2878
04020	Liaisons souterraines Basse Tension (de 750 V à 1500 V courant continu) et Haute Tension (de 20 kV à 225 kV courant alternatif)	
04021	Études et Travaux Liaisons Souterraines sans risque de déstabilisation de la plateforme n'engageant pas les plans P1/P2	2879
04022	Études et Travaux Liaisons Souterraines avec risque de déstabilisation de la plateforme engageant les plans P1/P2	2880

Nomenclature	Qualification	Catégorie Plateforme Achat
DOMAINE 14	ÉTUDES D'EXÉCUTION et de CONCEPTION D'INSTALLATIONS FIXES DE TRACTION ÉLECTRIQUE	
14000	Études d'Exécution des Équipements caténaires	
14001	Études d'équipement par caténaires d'une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h	2888
14002	Études d'équipement par caténaires d'une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz	2889
14003	Études d'équipement par caténaires d'une Ligne classique, électrifiée en courant continu 1500 V	2890
14004	Études de remaniement des installations caténaires existantes sur une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h	2891
14005	Études de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant alternatif 25 kV – 50 Hz	2892
14006	Études de remaniement des installations caténaires existantes sur une ligne classique, électrifiée en courant continu 1500 V	2893
14030	Études de Conception (Missions de MOE – (Études Conception + VISA) d'Équipements Caténaires	
14031	Études MOE Conception d'équipement par caténaires ou de remaniement des installations caténaires d'une Ligne parcourue à une vitesse ≥ 300 km/h, électrifiée en 25 kV	2894
14032	Études MOE Conception d'équipement par caténaires ou de remaniement des installations caténaires d'une ligne classique, électrifiée en 25 kV	2895
14033	Études MOE Conception d'équipement par caténaires ou de remaniement des installations caténaires sur une ligne classique, électrifiée en courant continu 1500 V	2896
14040	Études de Conception (Missions de MOE – (Études Conception + VISA) d'EAL	
14041	Études MOE Conception d'installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des EAL, du fournisseur d'énergie à la caténaire 25 kV (hors projets incluant une Sous-station ou un CSS)	2897
14042	Études MOE Conception d'installations neuves et/ou de remaniement et/ou de renouvellement des EAL, du fournisseur d'énergie à la caténaire 1500 V (hors projets incluant une Sous-station ou un CSS)	2898

Nomenclature	Qualification	Catégorie Plateforme Achat
DOMAINE 08	PRESTATIONS FIXES	
08500	Protection Électrique Caténaire	
08501	Protection Électrique Caténaire	2980

Fiche d'identification

Identification du texte

<i>Titre</i>	Exigences spécifiques de qualification dans le domaine des Installations Fixes de Traction Électrique
<i>Référentiel</i>	Référentiel Ingénierie
<i>Nature du texte</i> <i>Niveau de confidentialité</i>	Règle Interne SNCF Réseau SA - SNCF Gares & Connexions SA
<i>Sécurité</i>	Sécurité de l'Exploitation Ferroviaire
<i>Émetteur</i>	DG IGM DTII TE SP QUALIF Qualification et pilotage des bureaux d'études et entreprises travaux
<i>Référence</i> <i>Index utilisateur (plan de classement)</i> <i>Complément à l'index utilisateur</i> <i>Ancienne référence</i>	IG07633 (AG 4 E)
<i>Date d'édition</i>	22-03-2021
<i>Version en cours / date</i>	Version 02 du 17-12-2025
<i>Date d'application</i>	Applicable à partir du 23-12-2025
<i>Mode de distribution initiale</i>	Standard

Approbation

Rédacteur		Vérificateurs	
Responsable de Section DG IGM DTII TE - SP QUALIF	15-12-2025	Responsable de Division DG IGM DTII TE - ET	15-12-2025
		Responsable de Division DG IGM DTII TE - SP	15-12-2025
Approbateur		Administrateur	
Responsable de Département DG IGM DTII TE	17-12-2025	Voir FI sur Digidoc	

Textes abrogés

- Sans Objet.

Textes de référence

Digidoc + :

- **Qualification et suivi des entreprises dans le domaine des travaux d'infrastructure ferroviaires, Organisation et Méthode**, [GF01106](#).

Texte interdépendant

Norme :

- **Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique, Norme française, NF C 18-510.**

Historique des éditions et des versions

<i>Edition</i>	<i>Version</i>	<i>Date de version</i>	<i>Date d'application</i>
22-03-2021	Version 01	22-03-2021	31-03-2021
22-03-2021	Version 02	17-12-2025	23-12-2025

Mise à disposition / distribution

Type de média : Numérique

Distribution

<i>Organismes de la direction de l'entreprise sans distribution par indicatif</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Holding</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Réseau</i>	DGOP, DSOP, DTII TE, DTII DQS, DSSR. MT, MT PROD, MT QSE, MT CSV.
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Voyageurs</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Gares & Connexions</i>	
<i>Indicateurs de distribution de Hexafret</i>	
<i>Indicateurs de distribution de Technis</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Optim'services</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Voyageurs Sud Azur</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Voyageurs Etoile D'Amiens</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Voyageurs LOIRE OCEAN</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Oslo</i>	
<i>Indicateurs de distribution de SNCF Voyageurs Cœur Ouest IDF</i>	
<i>Indicateurs de distribution de Rail Logistique Europe</i>	
<i>Indicateurs de distribution commun à l'ensemble du Groupe Ferroviaire SNCF</i>	

Restrictions et particularités de distribution

<i>Entités concernées par cette version du texte</i>	
<i>Particularités de distribution</i>	

Services chargés de la distribution

- Pas de distribution papier

Résumé

Ce document complète le référentiel GF01106 « Qualification et suivi des entreprises dans le domaine des travaux d'infrastructure ferroviaires » et en précise l'application pour le

domaine des Installations Fixes de Traction Électrique. Il intègre les exigences des nouvelles qualifications liées à la Maîtrise d'Œuvre – Études Caténaires / EALE (MOE Études – CAT / EALE).

Fiche d'amélioration IG07633

Afin d'enrichir ce document, les remarques et observations communiquées sont mémorisées pour une prise en compte lors de la prochaine version du document.

COORDONNÉES DU RÉDACTEUR DE LA FICHE

Nom : Prénom : Date :

Poste occupé : Entité :

Adresse :
.....
.....

Tel : Email :

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SUITES DONNÉES PAR DG IGM DTII TE ET RÉPONSE AU RÉDACTEUR DE LA FICHE (Après avis du supérieur hiérarchique)

.....
.....
.....
.....

SERVICE GESTIONNAIRE

@ : gestion.prescription@reseau.sncf.fr